

FICHE DE DONNEES DE SECURITE N°19

Référence produit

RTSC-40-000704

Désignation produit

Plio-Colle 0,25 I – pour manchon Plio

Fournisseur

SES

Références fournisseur

7040001000

Date de dernière révision

Version de la FDS

11/09/2017

SES-STERLING s.A.



Page 1/6

Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial : PLIO COLLE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PLIO COLLE 2,5 dL 0704 0001 000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Colle pour la fixation des manchons PLIO sur câbles à isolant PVC.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

SES-STERLING SA

1BIS RUE DE DELEMONT 68308 SAINT-LOUIS CEDEX

No. de téléphone

0389702013

Mail

tech@ses-sterling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Acute Tox. 4
H302 Nocif en cas d'ingestion
Acute Tox. 4
H312 Nocif par contact cutané
Acute Tox. 4
H332 Nocif par inhalation

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05

GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Substances dangereuses figurant sur l'étiquetage

Tétrahydrofurane Cyclohexanone

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables,

H302 Nocif en cas d'ingestion,

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévére irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 eut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vétements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais.

SES-Sterling s.a.

Page 2/6

Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: PLIO COLLE

2.3. Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT: Non applicable vPvB: Non applicable

3. Composition/informations sur les composants

Nom	Numéro CAS / Index	Teneur en % en masse	Classification H	
Tetrahydrofurane	109-99-9 603-025-00-0	40-60	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335	
Cyclohexanone 108-94-1 606-010-00-7		40-60	Flam, Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H332 Aucte Tox. H312 Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318	

Pour le libellé des phrases de risque citées, se reporter au paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

S'éloigner de la zone dangereuse.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les veux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus d'informations se référer au paragraphe 11

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



SES

Page 3/6

Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: PLIO COLLE

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Paragraphe 8

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux; Acier inoxydable.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres utilisations pertinentes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom	Numéro CAS / Index	Teneur en % en masse	Valeur	Paramètres de contrôle	Base	
Tetrahydrofurane	109-99-9 603-025-00-0	40-60	VME	50 ppm 150 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)	
				Risque de pénétration s réglementaires cont		
			VLCT (VLE)	100 ppm 300 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)	
			Remarques : I	Risque de pénétration	n percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes	
			TWA	50 ppm 150 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif	
			Remarques : I	Identifie la possibilité	d'absorption significative à travers la peau. Indicatif	
			STEL	100 ppm 300 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif	
			Remarques :	Identifie la possibilité	d'absorption significative à travers la peau. Indicatif	
Cyclohexanone	108-94-1 606-010-00-7	40-60	VME	10 ppm 40,8 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)	
			Remarques : Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		9	VLCT (VLE)	20 ppm 81,6 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)	
			Remarques :	Risque de pénétration	n percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes	
			TWA	10 ppm 40,8 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif	
			Remarques : Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau. Indicatif			
	4		STEL	20 ppm 81,6 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif	
			Remarques :	ldentifie la possibilité	d'absorption significative à travers la peau. Indicatif	
	_	<u> </u>				

SES-STERLING S.A.

Page 4/6

Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: PLIO COLLE

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures d'ordre technique

Voir Paragraphe 7,

8.2.2 Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: A

Protection des mains :

La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériaux non adaptés; Caoutchouc de fluor, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyle, Caoutchouc naturel

Protection des yeux/du visage:

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat visqueux
Couleur incolore, jaunâtre
Odeur spécifique
Point de congélation
Point d'ébullition Non déterminé
Point d'éclair <5°C
Valeur pH Neutre
Limites d'explosivité

Limite d'explosivité inférieure 1,3 %(V) Limite d'explosivité supérieure 12 %(V)

Densité 0,965 g/cm³ (à 20°C)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut former des peroxydes en contact avec l'air ou l'oxygène.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion avec : Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Gaz toxiques.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITÉ AIGUE

Nom	Numéro CAS / Index	Teneur en % en masse	Oral(e)	Dermal(e)	Inhalation
Tetrahydrofurane	109-99-9 603-025-00-0	40-60	LD50 3350mg/kg (Rat)	2	LC50 /4h 63mg/l (Rat)
Cyclohexanone	108-94-1 606-010-00-7	40-60	LD50 1620mg/kg (Rat)	LD50 1100mg/kg (Lapin)	LC50 /4h 11mg/l (Rat)

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques





Page 5/6 Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: PLIO COLLE

En cas d'ingestion: Troubles gastro-intestinaux, vomissements, nausée.

En cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Risque de pénétration cutanée.

En cas de contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Risque de lésions oculaires graves.

En cas d'inhalation : Difficultés respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Autres informations: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation, maux de tête, vertige et peuvent donner des effets narcotiques et ou d'autres lésions du système nerveux central. Des quantités dangereuses peuvent être absorbées par la peau.

12. Informations écologiques

TOXICITE AQUATIQUE

Nom	Numéro CAS / Index	Teneur en % en masse	CL50 (96h) (pimephales promelas)	CL50 (Daphnie)	NOEC (8jr) (scenedesmus quadricauda)
Tetrahydrofurane	109-99-9 603-025-00-0	40-60	2160mg/l	3485mg/l (48h)	>3700mg/l
Cyclohexanone	108-94-1 606-010-00-7	40-60	732mg/l	800mg/l (24h)	

Persistance et dégradabilité : Aucune information disponible. Potentiel de bioaccumulation : Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune information disponible.

Autres effets néfastes : Aucune autre information disponible.

Indications générales: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchet.

Emballages contaminés: Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1993	
Désignation officielle de transport de l'ONU	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contenant du tetrahydrofurane et du cyclohexanone)	
Classe(s) de danger pour le transport ADR		
IMDG-Code / IATA-DGR	Classe 3 Liquide inflammable	
Groupe d'emballage	II	
Dangers pour l'environnement	Polluant marin : Non	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Aucune information disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette préparation.

SES-Sterling s.a.

Page 6/6

Date de mise à jour : 11/09/2017

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006 Nom commercial: PLIO COLLE

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables,

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 eut irriter les voles respiratoires.